

CODE FORMATION : LM-A486\_01

# Autorisation de conduite Interne - R486

## Formation Initiale - Recyclage

### ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation initiale ou continue : durée variable suivant le niveau de compétences des conducteurs et le nombre de catégories de PEMP. Nombre maximum de 6 personnes.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en sécurité des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage selon la recommandation R-486 de la CNAMTS. Cette formation permettra au chef d'établissement d'avoir une base en vue de délivrer une autorisation de conduite pour les PEMP suivant la catégorie concernée.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### **Domaine de Compétence 1 - Connaissance de la réglementation et des principes d'utilisation en sécurité**

- La réglementation et les instances en prévention
- La classification et la technologie des plates-formes
- La sécurité et les procédures de mise en oeuvre

#### **Domaine de compétence 2 - Être capable d'exécuter les manoeuvres en sécurité avec la PEMP**

- L'adéquation
- Les vérifications
- Le positionnement et le déplacement
- Les manoeuvres de secours et de dépannage.

### PUBLIC CONCERNÉ

Tous salariés d'une entreprise amenés à conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes.

#### Pré-requis

Aptitude médicale vérifiée

### Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur l'acquisition de compétences théoriques sous forme d'exposé, accompagné de support visuel type diaporama, livret et de compétences pratiques à la conduite de PEMP sous forme d'exercice et de mise en situation de travail.

### Évaluation et validation

- Évaluation théorique : QCM avec une note globale minimum et une note minimum aux modules éliminatoires.
- Évaluation pratique : Mise en situation par un testeur.

A l'issue de la formation, un avis est émis par le formateur, sur la base de la recommandation R486 et des résultats aux tests de validation de savoirs et savoir-faire. Cet avis peut comporter des réserves sur le comportement du salarié ou des remarques sur les moyens, l'environnement et les travaux à réaliser. Une attestation de fin de formation sera remise aux participants.

### Durée de validité

Pas de validité réelle, sous le contrôle du chef établissement ou du correspondant « sécurité »